



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 14 décembre 2015**

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procurations : 3
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 10/11/2015

Délibération n° C 2015-32

Parc immobilier du SDIS : mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de centres d'incendie et de secours (CIS) ; point de situation sur le transfert des services logistiques ; informations sur les travaux d'entretien dans les CIS

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Arnaud GILLET, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléant : Monsieur Jacques FAIVRE suppléait Monsieur Bernard AMIENS.

Excusés : Mesdames Hélène PELISSARD, Marie-Christine DALLOZ, Chantal TORCK ; Messieurs Bernard AMIENS, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, Jean-Yves MATHIEU.

Procurations : Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER a donné procuration à Monsieur Clément PERNOT, Monsieur Jean-Daniel MAIRE a donné procuration à Madame Danielle BRULEBOIS, Madame Chantal TORCK a donné procuration à Monsieur René MOLIN et a quitté la séance.

Secrétaire de séance : Madame Céline TROSSAT.

Membres de droit à voix consultative

Messieurs Jean-Luc LAVIER, le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, le Commandant Philippe HUGUENET ; Monsieur le Médecin-Commandant Rémi BARDET était excusé.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY, l'Adjudant Jérôme GUYON.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Annabelle CARRON (Médecin 2^{ème} classe), Sylvie JOURLAIT (Chef de la Mission Finances et Contrôle de gestion), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale Adjointe des Services du Département), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (faisant fonction de Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel). Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique) Monsieur Bertrand SPECQ (Directeur Général des Services du Département).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier l'article L 1424-12 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 avril 2007 relative au programme pluriannuel de réhabilitation ou de reconstruction de Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2010-02 du 20 mars 2010 relative au programme pluriannuel de travaux programmés par le SDIS en 2010 pour les projets immobiliers ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2012-33 du 18 octobre 2012 relative au programme pluriannuel de construction / réhabilitation des CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°C 2015-14 du 12 mai 2015 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du 7 décembre 2015 ;

Vu l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du 7 décembre 2015 ;

Vu l'avis du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 8 décembre 2015 ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 9 décembre 2015.

MISE A JOUR DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE CONSTRUCTION/REHABILITATION DES CIS

Depuis 2007, le programme pluriannuel de construction / réhabilitation de casernes constitue le document de référence en matière de politique immobilière. Il pose le principe selon lequel la mise à niveau des CIS obéit à des règles administratives, techniques et financières.

Ce programme, mis à jour en 2010 et en 2012, nécessite une information régulière au CASDIS visant à faire le point sur son exécution.

I – L'EXECUTION DU PROGRAMME PLURIANNUEL (annexes n° 1 et n° 2)

Initialement, le programme pluriannuel prévoyait des travaux d'amélioration pour 20 CIS. Onze autres CIS ont été intégrés lors de la mise à jour en 2010 et deux CIS ont été retirés en 2012.

A l'heure actuelle, sur l'ensemble des projets, 17 ont fait l'objet d'une réalisation de travaux auxquels s'ajoutent 5 CIS réalisés hors programme, soit 22 CIS réhabilités ou reconstruits depuis 2007 dont le CIS de DOLE (cf. annexe n° 1).

En outre, quatre opérations sont en cours dont trois du programme pluriannuel : il s'agit de la reconstruction des CIS de LONS-LE-SAUNIER, LES ROUSSES et ANDELOT-EN-MONTAGNE. Ces opérations sont en phase d'étude pour un démarrage des travaux attendus en 2016.

La réhabilitation/extension du CIS LA BIENNE, non inscrite dans le programme pluriannuel mais devant faire l'objet de travaux en raison du regroupement de ce centre avec celui de LA VALLEE, devrait être achevée début 2016.

La situation du parc immobilier est présentée sur la carte jointe en annexe n° 2.

II – LES DISPOSITIONS FINANCIERES, ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES DU PROGRAMME PLURIANNUEL (annexe n° 3)

Les modalités financières, administratives et techniques définies en 2007 lors de l'élaboration du plan pluriannuel de reconstruction/réhabilitation de CIS ont été confirmées lors des mises à jour successives avec, en 2012, une revalorisation du montant plafond de la prise en charge SDIS. Ainsi, ont été rendus éligibles à un cofinancement SDIS, les projets inférieurs à 350 000 € HT contre 300 000 € HT auparavant.

Les modalités financières, administratives et techniques sont rappelées dans l'annexe n° 3.

III – LES ELEMENTS FINANCIERS : 16 millions d'euros HT investis depuis 2008

1) Les opérations réalisées : 9 161 000 € HT

Sur les vingt-deux opérations réalisées :

- sept ont bénéficié d'un financement du Conseil Départemental,
- quinze ont bénéficié d'un financement du SDIS.

Ces opérations ont été financées à hauteur de 50% par les Communes et EPCI, de 43 % par le Département et à hauteur de 7 % par le SDIS.

2) Les opérations en cours : 6 808 000 € HT

Les quatre opérations en cours représentent un investissement total estimé à 6 808 000 € HT financés à hauteur de 3 419 000 € (50%) par les communes et EPCI, 3 153 000 € (46%) par le Conseil Départemental et 236 000 € (4%) par le SDIS.

3) Les opérations en attente

Lors de la mise à jour du programme pluriannuel en 2012, le Conseil d'Administration a procédé à un classement des projets en attente en précisant que les opportunités de mutualisation ou de regroupement de centres s'ils venaient à se réaliser deviendraient prioritaires.

A ce jour, compte tenu des réalisations effectuées, six projets classés en 2012 restent en attente d'exécution (cf. annexe 1).

Quatre CIS inscrits dans le plan pluriannuel sont en attente d'une décision de programmation.

IV – LES EVOLUTIONS PROPOSEES DU PROGRAMME PLURIANNUEL

1) Point de situation des dossiers en attente de réalisation

- **CIS ORCHAMPS** : en concertation avec les élus locaux, le projet initial de réhabilitation a été abandonné au profit d'une construction.

Ce projet pourrait évoluer sur une construction permettant le regroupement du CIS avec celui de CHAUX (FRAISANS) sur un terrain dont la localisation reste à définir. Dans ce cas, le bâtiment répondrait aux caractéristiques d'un CIS 5 travées dont le coût est estimé à 680 000 € HT avec un apport financier de la Communauté de Communes Jura Nord.

- **CIS ARBOIS** : lors de la mise à jour en 2012 du plan pluriannuel, la reconstruction du CIS a été programmée après la réalisation du CIS des ROUSSES au titre des projets cofinancés par le Conseil Départemental.

Un CIS neuf répondrait aux caractéristiques d'un CIS 7 travées pour un coût estimé à 890 000 € HT.

- **CIS CLAIRVAUX-LES-LACS** : le projet initial chiffré à 480 000 € HT consistait, au regard de l'état du bâtiment, en une réhabilitation complète.

- **CIS ARINTHOD** : le projet initial, chiffré à 95 000 € HT, prévoyait l'extension d'une travée dédiée au VSAV (remise + local de nettoyage) portant ainsi à cinq le nombre total de travées.

- **CIS LE LIZON** : le projet inscrit en 2012 dans le plan pluriannuel est celui de la reconstruction d'un bâtiment 4 travées pour un coût prévisionnel de 540 000 € HT.

- **CIS LORETTE** : la réhabilitation / extension du CIS en 2008 constitue une solution provisoire dans l'attente de la construction d'un nouveau bâtiment qui répondrait aux caractéristiques d'un CIS 4 travées pour un coût estimé à 540 000 € HT.

- **CIS LES COMBES** : suite à la création administrative en 2013 du CIS LES COMBES regroupant les CIS de LAMOURA / LAJOUX / LES MOUSSIÈRES (postes avancés ⁽¹⁾) et SEPTMONCEL, les maires des communes de LAMOURA, LAJOUX et SEPTMONCEL sollicitent la construction d'une nouvelle caserne sur un terrain situé sur le territoire de la commune de LAMOURA (lieu-dit SELMENBERGS).

Le bâtiment répondrait aux caractéristiques d'un CIS 5 travées dont le coût est estimé à 680 000 € HT cofinancés par les communes de 1^{er} appel.

Dans ce cas, se pose la question du devenir du poste avancé des **MOUSSIÈRES** et de l'éventualité de son rapprochement avec le CIS des COULOIRS.

- **CIS PLATEAU DE NOZEROY** (poste avancé ⁽¹⁾) : lors de la création en 2013 du CIS du PLATEAU DE NOZEROY regroupant les CIS de NOZEROY et de MIGNOVILLARD, ce dernier a pris la dénomination de poste avancé. Aujourd'hui, dans les faits, les sept sapeurs-pompiers volontaires de MIGNOVILLARD se rendent directement au CIS de NOZEROY entraînant la suppression au 1^{er} janvier 2016 du poste avancé de MIGNOVILLARD et posant la question de la construction d'un nouveau bâtiment idéalement situé entre les deux localités.

Dans le cas d'une nouvelle construction, le bâtiment répondrait aux caractéristiques d'un CIS 3 travées pour un coût estimé à 393 000 € HT.

- **SAINT-AUBIN** : après une période difficile en termes d'engagement opérationnel, le CIS présente aujourd'hui un effectif cohérent avec le niveau de réponse opérationnel attendu. Le bâtiment construit en 1981 par la commune est inadapté au fonctionnement actuel d'un CIS. Dans le cas d'une nouvelle construction, le CIS pourrait répondre aux caractéristiques d'un CIS 2 travées pour un coût estimé à 290 000 € HT.

- **CIS PUBLY** : le bâtiment actuel, construit en 1976 et rallongé en 1996, n'est plus adapté. Ce projet n'est pas jugé prioritaire par le SDIS, couverture opérationnelle dans un délai de 15 minutes par CIS voisin.

- **CIS CHAUX-DES-CROTENAY** : le CIS n'a pas été maintenu dans le plan pluriannuel lors de sa mise à jour en 2012. Un programme communal d'aménagement de locaux multiservices prévoyait la destruction et la reconstruction sur site du bâtiment abritant la caserne avec la sollicitation d'une participation du SDIS à hauteur de 41 256 €.

Par délibération du 26 juin 2012, le CASDIS a décidé de ne pas donner suite à la demande de la commune mais de poursuivre le financement du fonctionnement de ce centre. Aujourd'hui, le projet communal se concrétise, le bâtiment abritant la caserne sera détruit et reconstruit en 2016. Le financement de l'aménagement de la partie du bâtiment affecté aux sapeurs-pompiers serait assuré par les communes défendues en 1^{er} appel avec une participation de l'amicale.

Le SDIS pourrait éventuellement apporter son concours par la prise en charge d'achat de matériaux pour une mise en œuvre par les sapeurs-pompiers volontaires, à l'instar de la réalisation des travaux d'aménagement au CIS de SIROD.

Les informations développées pour ces CIS sont basées sur l'équipement actuel du centre en matière de véhicule et de matériel. Dans le cadre des nécessaires économies à mettre en œuvre et du futur plan pluriannuel de renouvellement des engins, les dossiers immobiliers feront l'objet d'un examen au cas par cas.

L'objectif d'une réduction du parc affiché par le futur plan pluriannuel de renouvellement des matériels roulants devrait induire une économie substantielle tant en investissement qu'en fonctionnement sur les travaux immobiliers à venir.

(1) Poste Avancé (PA) : implantation géographique déportée d'un CSP, CS ou CPI qui a vocation à assurer une première réponse opérationnelle partielle sur un secteur géographique défini. Cette réponse opérationnelle est fonction des moyens dont il est doté. Son existence se justifie par l'amélioration du service rendu à la population, notamment en termes de délai d'intervention.

2) Modification des seuils de prise en charge financière

Compte tenu de la nature des projets en attente de réalisation et de la volonté du Conseil d'Administration de favoriser la réalisation des regroupements de centre ; considérant également les difficultés financières du Département de nature à compromettre le financement des projets à venir pour la mise à niveau des CIS, il est proposé de rendre désormais éligible à un cofinancement SDIS, sauf cas particuliers, l'ensemble des projets immobiliers.

Les modalités de financement définies en 2007, complétées en 2010 et 2012, continueraient de s'appliquer :

- cofinancement des projets, à parts égales, par les communes de 1er appel et/ou l'EPCI concerné et par le SDIS,
- participation des communes et/ou EPCI sous forme de subvention en capital, sauf projets particuliers ; la clé de répartition de la part revenant aux communes étant librement fixées par ces dernières.

Une convention de subventionnement précisant les modalités de versement des participations attendues pourra si besoin venir compléter les délibérations d'accord de financement des communes de 1er appel et/ou des EPCI.

3) Hiérarchisation des projets en attente (cf. annexe n° 4)

L'annexe n° 4 propose un récapitulatif des projets en attente. Leur classement a pour but de préciser l'ordre selon lequel les dossiers pourraient être soumis au CASDIS pour une décision de lancement.

Aussi, il nous est demandé d'en délibérer et de bien vouloir :

- **prendre acte des évolutions des dossiers du programme pluriannuel de construction / réhabilitation de CIS,**
- **valider l'éligibilité à un cofinancement SDIS, sauf cas particuliers, de l'ensemble des projets immobiliers à venir,**
- **valider le classement des projets en attente tel que proposé en annexe n° 4.**

POINT DE SITUATION SUR LE TRANSFERT DES SERVICES LOGISTIQUES

Par décision du 29 octobre 2014, le Conseil d'Administration du SDIS a validé le transfert des services logistiques sur le site de la Direction et le coût de l'opération à 2 500 000 € TTC toutes dépenses confondues.

Le projet, en phase d'avant-projet détaillé, est suspendu pour une raison d'ordre financier. Compte tenu d'un contexte budgétaire particulièrement difficile, le financement du projet qui relève exclusivement du SDIS ne peut être assuré dans les conditions actuelles. Sauf à trouver un financement nouveau, les crédits d'investissement disponibles sont mobilisés sur la poursuite de l'exécution du plan pluriannuel de reconstruction / réhabilitation des CIS.

Cette décision ne doit pas être assimilée à un abandon du projet dont la nécessité n'est pas remise en cause.

Il nous est demandé de bien vouloir prendre acte de la suspension du projet de transfert des services logistiques dans l'attente d'éléments financiers nouveaux.

Considérant qu'en application du CCAG-PI, il convient de notifier le délai de suspension aux titulaires des marchés en cours (missions de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique, de coordination sécurité et protection de la santé), il nous est proposé de suspendre pour un délai de 12 mois l'exécution des marchés de prestations intellectuelles en cours, sous réserve d'acceptation par le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre.

INFORMATION SUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES CIS

Les travaux d'entretien

Annuellement, le SDIS consacre environ 210 000 € TTC aux travaux d'entretien dans les CIS. Selon la nature des travaux, la dépense relève de la section de fonctionnement ou d'investissement. Les travaux sont externalisés, le SDIS ne disposant pas d'agent technique pour une réalisation en régie. Toutefois, depuis quelques années, il est fréquent que les sapeurs-pompiers sollicitent du SDIS l'achat de fournitures pour une mise en œuvre par leur soin. Ainsi, sur la période 2012 – 2014, une dépense moyenne annuelle de 6 700 € TTC d'achat de matériaux s'ajoute aux travaux externalisés. Cette dépense est comptabilisée sur la section de fonctionnement du budget.

Le Budget 2016 intégrera les travaux d'entretien relevés lors des visites de centres effectuées l'été dernier.

Il proposera également la mise en œuvre d'un plan triennal de sécurisation des CIS à raison d'une inscription budgétaire annuelle de 20 000 €. Depuis 2012, 20 affaires de vols avec effraction ont été traitées pour un préjudice financier estimé à 38 754 € dont 22 564,44 € ont été remboursés par les assurances.

Les contrats de maintenance

La rémunération des prestataires de service des contrats d'entretien (portes sectionnelles, chauffage, contrôles électrique, ascenseurs, espaces verts, groupes électrogènes, alarme incendie, désenfumage) représente une dépense annuelle de 70 000 € TTC.

La prestation d'entretien des locaux (ménage + vitrerie) effectuée à la Direction, aux services logistiques, aux CIS DOLE, LONS, CHAMPAGNOLE et ST-CLAUDE représentait une dépense moyenne annuelle de 62 000 € TTC jusqu'en 2014.

A partir de cette année, le renouvellement du marché (accord-cadre avec le Département) allié à une réduction des prestations et du volume horaire de l'ordre de 34% génère une économie de 27 000 €. Le coût annuel de la prestation s'élève désormais à 35 000 € TTC.

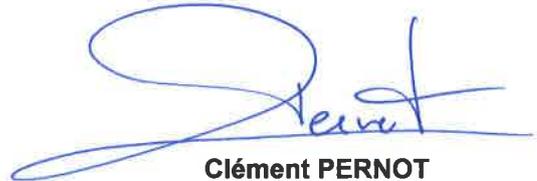
DECISION N° C 2015-32 DU 14 DECEMBRE 2015

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- prend acte des évolutions des dossiers du programme pluriannuel de construction / réhabilitation des centres d'incendie et de secours ;
- valide l'éligibilité à un cofinancement SDIS, sauf cas particuliers, de l'ensemble des projets immobiliers à venir ;
- valide le classement des projets en attente, tel que proposé en annexe 4, ci-jointe, mais sans hiérarchisation, l'ordre pouvant être changé en fonction de l'engagement juridique et financier rapide et complet des cofinanceurs.
- prend acte la suspension voulue par le Président, du projet de transfert des services logistique dans l'attente d'éléments financiers nouveaux ; et décide la suspension pour une période de 12 mois de l'exécution des marchés de prestations intellectuelles en cours (missions de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique, de coordination sécurité et protection de la santé) sous réserve d'acceptation par le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 23 DEC. 2015
Affiché le 31 DEC. 2015
Publié au RAA du 4^{ème} trimestre 2015

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT

